

[CPRAT] Les clauses léonines.

Par **Merveille May**, le **15/02/2017** à **23:06**

bonsoir je suis en licence 1 droit et j'ai du mal avec le cas pratique qui concernent les clauses léonines je ne sais pas comment procéder. le sujet c'est que Baptiste et Carine sont associés d'une SARL casquette, dont l'objet est la distribution de casques audio. Carine a renoncé à son droit de participer à la répartition des bénéfices. Cette décision est confirmée par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté la conclusion d'un contrat record donnant l'exclusivité à la société casquette de vendre les casques dans tous les supermarchés Carrefour, Carine souhaite revenir sur sa décision. Carine peut-elle renoncer à son droit de participer à la répartition des bénéfices futurs?

Besoin de méthodologie svp

Par **LouisDD**, le **16/02/2017** à **09:27**

Bonjour

Je vous invite à consulter la méthodologie sur le forum, vous devriez trouver votre bonheur !

Bonne journée

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/02/2017** à **09:38**

Bonjour

Ben vous faites comme d'habitude : résumé des faits, problème de droit, syllogisme (majeur, mineur, conclusion).

C'est toujours la même méthodologie quelque soit le sujet du cas pratique.